
REUNION DU BUREAU DELIBERATIF
Mardi 14 septembre 2021 à 8h30
COMPTE-RENDU

Etaient présents :

Monsieur Rémy NICOLEAU	Président
Monsieur Jean-Louis THAUVIN	2 ^{ème} Vice-Président
Monsieur Daniel GUILLÉ	3 ^{ème} Vice-Président
Monsieur Yan COURIO	4 ^{ème} Vice-Président
Madame Martine LEJEUNE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Monsieur Michel GUILLARD	6 ^{ème} Vice-Président
Monsieur Pascal MARTIN	7 ^{ème} Vice-Président
Madame Valérie GAUTIER	8 ^{ème} Vice-Présidente
Monsieur André LE BORGNE	9 ^{ème} Vice-Président

Etaient absents et excusés :

Monsieur Michel MÉZARD	Excusé pouvoir à R. NICOLEAU
Madame Claire TRAMIER	Excusée pouvoir à M. GUILLARD

Secrétaire désigné pour la durée de la séance : M. LEJEUNE

**1- ATTRIBUTION DU CONTRAT-CADRE DE RESERVATION DE
PLACES EN EQUIPEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF PETITE
ENFANCE POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE
ET SILLON**

Rapporteur : Madame Martine LEJEUNE, Vice-Présidente déléguée à la petite enfance et l'enfance-jeunesse

Le Bureau de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu les statuts de la Communauté de communes Estuaire et Sillon,

Considérant que la Communauté de Communes est compétente en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu le procès-verbal du 7 juillet 2020 du Conseil Communautaire désignant le Président de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 fixant les attributions déléguées au Président et au Bureau Communautaire, et notamment en matière de contrats de la commande publique,

Vu la consultation lancée en date du 21 juin 2021 et passée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 3° du Code de la commande publique et fixant une date limite de remise des offres au 13 juillet 2021 à midi,

Vu le montant annuel des prestations estimé à 130 000 euros sur la base de 50 semaines d'accueil,

Vu le procès-verbal d'ouverture des plis en date du 13 juillet 2021 statuant sur la recevabilité des candidatures et la conformité des offres,

Attendu que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2021 de la Communauté de Communes.

Objet

Attribution du marché de prestations de service de réservation de places en équipement d'accueil collectif petite enfance à la SASU Qui courait dans l'herbe à Nantes (44000).

Cette prestation consiste principalement à fournir une prestation de garde d'enfants de la fin du congé légal de maternité à 4 ans, dans des structures conventionnées par la caisse d'allocations familiales (CAF), destinées à l'accueil d'enfants de familles domiciliées sur le territoire de la Communauté de communes Estuaire et Sillon. Le titulaire devra être en mesure d'assurer plusieurs formules d'accueil : un accueil régulier, temps complet ou partiel, un accueil occasionnel pour des besoins ponctuels et, en fonction des disponibilités, un accueil d'urgence.

Durée/Délai

L'accord-cadre à bons de commande avec minimum de 15 places et sans maximum est conclu pour une période initiale de 12 mois, renouvelable 3 fois 12 mois par tacite reconduction, soit une durée totale du contrat maximale de 48 mois. Les prestations débuteront à compter du 17 janvier 2022.

Prix

Il est rappelé que seuls les prix unitaires du marché sont contractuels.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires. Ils comprennent en sus des frais de réservation de places, les frais de personnel, de gestion et de restauration, frais éducatifs et toutes sujétions.

Le montant des prestations tel qu'il résulte du cadre du détail quantitatif estimatif est estimé à 113 749,95 euros H.T. par an pour 50 semaines de présence et 11 heures d'accueil journalier.

Modalités de paiement

Les règlements interviendront sur présentation des factures correspondant aux prestations réalisées.

CONCLUSION

Les membres du Bureau communautaire décident à l'unanimité :

- ☛ **D'ATTRIBUER** le marché de prestations de service de réservation de places en équipement d'accueil collectif petite enfance à la SASU Qui courait dans l'herbe à Nantes (44000) pour un montant estimé à 113 749,95 euros H.T. par an pour 50 semaines de présence et 11 heures d'accueil journalier, selon les conditions énoncées ci-dessus,
- ☛ **D'AUTORISER** le Président à signer l'ensemble des pièces relatives au marché de de réservation de places en équipement d'aaccueil collectif petite enfance et à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à la conclusion de cette affaire,
- ☛ **DE DIRE** que la dépense sera imputée au compte 611 du Budget 2021, et suivants,
- ☛ **DE RAPPELLER** que toutes les décisions prises par le bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil Communautaire.

**2- ATTRIBUTION DU MARCHÉ 2021-016 MISE EN SEPARATIF DU
RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET REHABILITATION DU RESEAU
D'ASSAINISSEMENT SECTEUR ROND-POINT DU PONTREAU ET
RUE MARECHAL JUIN A SAVENAY
GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE DE
SAVENAY/COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Rapporteur : Monsieur Daniel GUILLÉ, Vice-président délégué à l'eau et milieux aquatiques et assainissement.

Le Bureau de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu les statuts de la Communauté de communes Estuaire et Sillon, et en particulier sa compétence obligatoire assainissement collectif,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre attribué en date du 13 mars 2020 au cabinet OCEAM à La Haye Fouassière,

Vu la convention de groupement de commandes signée en date du 22 juin 2021, en vue de la passation d'un marché public de travaux de réhabilitation et de mise en séparatif du réseau unitaire d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) secteur rond-point du Pontreau et de ses abords à Savenay,

Vu le procès-verbal du 7 juillet 2020 du Conseil Communautaire désignant le Président de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 fixant les attributions déléguées au Président et au Bureau Communautaire, et notamment en matière de contrats de la commande publique,

Attendu que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au compte 2313 du budget annexe assainissement 2021, soit la somme de 470 000 euros ttc, et que l'enveloppe prévisionnelle des travaux, sous maîtrise d'ouvrage CCES, tous lots confondus a été estimée à 324 326 euros H.T.,

Vu la consultation lancée en date du 22 juin 2021 et passée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique et réception des plis en date du 6 août 2021.

Vu la négociation du lot 1 (Travaux d'assainissement – Mise en séparatif du réseau d'assainissement secteur rond-point du Pontreau) lancée en date du 24 août 2021.

Objet

Attribution des marchés de travaux sous maîtrise d'ouvrage CCES pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement secteur rond-point du Pontreau et rue du Marechal Juin à Savenay aux entreprises suivantes :

Lot(s)	Désignation	Entreprise
01	Travaux d'assainissement – Mise en séparatif du réseau d'assainissement secteur rond-point du Pontreau (sous maîtrises d'ouvrage CCES : eaux usées/Ville de Savenay : eaux pluviales)	BATP 44
02	Réhabilitation du réseau eaux usées rue Maréchal Juin (sous maîtrise d'ouvrage CCES)	ATEC
03	Contrôles des réseaux (sous maîtrise d'ouvrage CCES)	CEQ OUEST

Durée

Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 40 semaines.

La date prévisionnelle de démarrage des travaux est établie comme suit :

- 14/03/2022 pour le lot n°1
- 15/11/2021 pour le lot n°2
- 27/12/2021 pour le lot n°03

Les prestations débuteront à compter de la date fixée par ordre de service.

Prix

Les prestations sont rémunérées par application des prix unitaires, selon les stipulations de l'acte d'engagement, soit un montant estimé de :

Lot 1 : 215 007,25 euros H.T.,

Lot 2 : 71 790,00 euros H.T.,

Lot 3 : 4 042,50 euros H.T.,

tel qu'ils résultent des cadres des détails quantitatifs estimatifs.

Modalités de paiement

Les règlements interviendront sur présentation des factures correspondant aux travaux réalisés.

CONCLUSION

Les membres du Bureau communautaire décident à l'unanimité :

☛ **D'ATTRIBUER** les marchés de travaux sous maîtrise d'ouvrage CCES pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement secteur rond-point du Pontreau et rue du Marechal Juin à Savenay aux entreprises suivantes et selon les conditions énoncées ci-dessus :

Lot 1 : Travaux d'assainissement – Mise en séparatif du réseau d'assainissement secteur rond-point du Pontreau (sous maîtrises d'ouvrage CCES : eaux usées/Ville de Savenay : eaux pluviales) à l'entreprise BATP 44 pour un montant de 215 007,25 euros H.T.,

Lot 2 : Réhabilitation du réseau eaux usées rue Maréchal Juin (sous maîtrise d'ouvrage CCES) à l'entreprise ATEC pour un montant de 71 790,00 euros H.T.,

Lot 3 : Contrôles des réseaux (sous maîtrise d'ouvrage CCES) à l'entreprise CEQ Ouest pour un montant de 4 042,50 euros H.T.,

☛ **D'AUTORISER** le Président à signer l'ensemble des pièces relatives au marché de travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement secteur rond-point du Pontreau et rue du Marechal Juin à Savenay et à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à la conclusion de cette affaire,

☛ **DE DIRE** que la dépense sera imputée au Budget annexe Assainissement 2021 (compte 2313),

☛ **DE RAPPELLER** que toutes les décisions prises par le bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil Communautaire.

3- ATTRIBUTION DU MARCHÉ 2021-020 DE REHABILITATION DU RESEAU EAUX USEES SECTEUR CROIX MORZEL, RUE DES SABLES, ZA DES PETITES LANDES A CORDEMAIS

Rapporteur : Monsieur Daniel GUILLÉ, Vice-président délégué à l'eau et milieux aquatiques et assainissement.

Le Bureau de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L. 5211-10 Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu les statuts de la Communauté de communes Estuaire et Sillon, et en particulier sa compétence obligatoire assainissement collectif,

Vu le procès-verbal du 7 juillet 2020 du Conseil Communautaire désignant le Président de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 fixant les attributions déléguées au Président et au Bureau Communautaire, et notamment en matière de contrats de la commande publique,

Vu la consultation lancée en date du 8 juillet 2021 et passée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique,

Vu la réception des plis en date du 30 juillet 2021 à midi,

Attendu que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au compte 2313 du budget annexe assainissement 2021, soit la somme de 220 000 euros ttc.

Objet

Attribution du marché public de travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées, secteur Croix Morzel, rue des sables, ZA des petites landes à Cordemais aux entreprises suivantes :

Lot 1 - Réhabilitation : SADE CGTH, sise 4 rue du Coutelier à SAINT HERBLAIN (44805) ;

Lot 2 – Essais et Contrôles : CEQ OUEST, sise 5 impasse du Bois à BRECH (56 400).

Durée / Délai du contrat

Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 10 semaines (période de préparation de chantier comprise et hors congés)

La date prévisionnelle de début des prestations est fixée au 27 septembre 2021. Les prestations débuteront à compter de la date fixée par ordre de service.

Prix

Les prestations sont réglées par des prix unitaires selon les stipulations de l'acte d'engagement, soit un montant total estimé à :

Lot 1 : 99 830,00 euros H.T. ;

Lot 2 : 1 601,74 euros H.T. ;

tel qu'il résulte du cadre du détail quantitatif estimatif.

Modalités de paiement

Les règlements interviendront sur présentation des factures correspondant aux prestations exécutées.

CONCLUSION

Les membres du Bureau communautaire décident à l'unanimité :

☛ **D'ATTRIBUER** le marché public de travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées, secteur Croix Morzel, rue des sables, ZA des petites landes à Cordemais aux entreprises suivantes et selon les conditions énoncées ci-dessus :

Lot 1 : Réhabilitation : SADE CGTH, sise 4 rue du Coutelier à SAINT HERBLAIN (44805) pour un montant de 99 830,00 euros H.T. ;

Lot 2 : Essais et Contrôles : CEQ OUEST, sise 5 impasse du Bois à BRECH (56 400) pour un montant de 1 601,74 euros H.T. ;

☛ **D'AUTORISER** le Président à signer l'ensemble des pièces relatives au marché de travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées, secteur Croix Morzel, rue des sables, ZA des petites landes à Cordemais et à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à la conclusion de cette affaire,

☛ **DE DIRE** que la dépense sera imputée au Budget annexe assainissement 2021 (compte 2313),

☛ **DE RAPPELLER** que toutes les décisions prises par le bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil Communautaire.

4- MARCHE DE TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE SAVENAY – AVENANTS 1 POUR LES LOTS 1, 2, 3 ET 4

Rapporteur : Monsieur André LE BORGNE, Vice-président délégué au patrimoine bâti, aux infrastructures et au numérique

Le Bureau de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu les statuts de la Communauté de communes Estuaire et Sillon,

Vu le procès-verbal du 7 juillet 2020 du Conseil Communautaire désignant le Président de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 fixant les attributions déléguées au Président et au Bureau Communautaire, et notamment en matière de contrats de la commande publique,

Vu la décision de bureau communautaire délibératif en date du 11 Mai 2021, attribuant le marché de travaux de réaménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage de Savenay des lots 1, 2, 3 et 4 comme suit :

Lot(s)	Désignation	Entreprise	Montant en euros H.T.
01	Travaux de voirie et Réseaux Divers	CHARIER TP - 24 Route de Marsac BP 6- 44170 NOZAY	47 588.76 € + PSE 1 : 6 608.40€
02	Travaux de Plomberie	ROLLAIS - 20 Rue de Guémené -44630 PLESSÉ	32 254.34€ + PSE 2 : 2 352€
03	Travaux d'Électricité	LA RÉGIONALE - 15 Rue Marcel Dassault-44982 STE LUCE SUR LOIRE	7 362.20€ +PSE 3 : 1 672.44€
04	Travaux de pose de carrelage et faïence	ESNEAULT - 126 Chemin du Chardonnet-44152 ANCENIS- SAINT-GÉRÉON	21 253.27€

Considérant pour certains lots la nécessité d'effectuer des travaux supplémentaires tels que mentionnés ci-après et selon les devis respectifs (en moins et en plus value) :

Pour le Lot 1 « Travaux de Voirie et Réseaux Divers » :

-Travaux divers de terrassement, d'enrobés et autres : **+ 5 246.40 € H.T.**

Pour le Lot 2 « Plomberie » :

-Encastrement de 12 vidanges de lavabo dans le bloc sanitaire : + 1 176 € H.T.
-Changement de 12 mélangeurs thermostatiques sous chauffe-eau : + 1 057.68 € H.T.
-Non repose des parois de douche (x10) : -490.00 € H.T.
-Modification des cuvettes WC (x10) : -296.38 € H.T.
-Remplacement prestos WC (x10) : + 1247.12 € H.T.
Soit un total de **+ 2 694.42 € H.T.**

Pour le Lot 3 « Électricité » :

- Des travaux de repose en provisoire sur les candélabres et sur le bâtiment « sanitaires » de projecteurs LED doivent être réalisés, et engendrent une plus value au marché initial selon le devis N°E21P1395/A du 05/08/2021 : **+ 123.50 € H.T**

Pour le Lot 4 « Carrelage et faïence » :

- Des travaux ne seront pas effectués (suppression des surbots), et engendrent une moins value au marché initial : **-365.40 € H.T.**

Objet

▪ **Montant de l'avenant N°1 du Lot 1 « Terrassement et VRD » selon devis N° 21-411 du 05/07/2021 : +5 246.40 € H.T.**

APPROBATION de l'avenant n°1 du Lot 1 comme suit :

LOT 1
Montant Hors TVA : 47 588.76 € HT
+ PSE 1 : 6 608.40 € HT
+ 5 246.40 € HT
TVA (20 %) : 11 88.71 €
Montant TTC : <u>71 332.27 €</u>
Ecart : +9.68 %

▪ **Montant de l'avenant N°1 du Lot 2 « Plomberie » selon devis N° P-00007499 du 12/07/2021 : + 2 694.42 € H.T.**

CONCLUSION

Les membres du Bureau communautaire décident à l'unanimité :

☛ **D'APPROUVER les avenants comme énoncés ci-dessus :**

- Montant de l'avenant N°1 du Lot 1 « Terrassement et VRD » selon devis N° 21-411 du 05/07/2021 : + 5 246.40 € H.T.
- Montant de l'avenant N°1 du Lot 2 « Plomberie » selon devis N° P-00007499 du 12/07/2021 : + 2 694.42 € H.T.
- Montant de l'avenant N°1 du Lot 3 « Électricité » selon devis N° E21P1395/A du 05/08/2021 : + 123.50 € H.T.
- Montant de l'avenant N°1 du Lot 4 « Carrelage et Faïence » selon devis N°21-206 du 13/07/2021 : Des travaux ne seront pas effectués et engendrent une moins value au marché initial de : – 365.40 € H.T.

☛ **D'AUTORISER** le Président à signer les avenants 1 des Lots 1 « Terrassement- Voirie et Réseaux Divers », 2 « Plomberie », 3 « Électricité » et 4 « Carrelage et Faïence », au marché de travaux de réaménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage de Savenay, conformément aux tableaux ci-dessus,

☛ **DE DIRE** que les dépenses seront imputées au Budget Principal 2021,

☛ **DE RAPPELLER** que toutes les décisions prises par le bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil Communautaire.

Pour le Président absent et par délégation,
Le 1^{er} Vice-président
Michel MÉZARD



A handwritten signature in dark ink, appearing to read "Mézard", written over a horizontal line.

APPROBATION de l'avenant n°1 du Lot 2 comme suit :

LOT 2
Montant Hors TVA : 32 254.34 € HT + PSE: 2 352 € H.T. + 2694.42 € HT TVA (20 %) : 7 460.15 € Montant TTC : <u>44 760.91 €</u> Ecart : +7.78 %

▪ **Montant de l'avenant N°1 du Lot 3 « Électricité » selon devis N° E21P1395/A du 05/08/2021 : + 123.50 € H.T.**

APPROBATION de l'avenant n°1 du Lot 3 comme suit :

LOT 3
Montant Hors TVA : 7 362.20 € HT + PSE : 1 672.44 € H.T. + 123.50 € HT TVA (20 %) : 1 831.63 € Montant TTC : <u>10 989.77 €</u> Ecart : +1.367 %

▪ **Montant de l'avenant N°1 du Lot 4 « Carrelage et Faïence » selon devis N°21-206 du 13/07/2021 :**

Des travaux ne seront pas effectués et engendrent une moins value au marché initial de : = **365.40 € H.T.**

APPROBATION de l'avenant n°1 du Lot 4 comme suit :

LOT 4
Nouveau montant Hors TVA : 20 887.87 € HT TVA (20 %) : 4 177.57 € Montant TTC : <u>25 065.44 €</u> Ecart : -1.719 %